
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 juillet 2026 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement
Catherine Houbart, conseillère de ville
Élise Tanguay, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Benoît Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs
Catherine Boucher-Thibeault, directrice - Aménagement urbain et patrimoine (par délégation)
Alain Nadeau, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 8
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01

CA26 22 0117

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2026

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

30.05 : Autoriser une affectation de surplus maximale de 137 000 \$ afin d'assurer le financement d'une brigade de sécurité dans le cadre du Plan de cohabitation sociale 2026-2028

40.08 : Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre de l'événement Célébration soccer - Sud-Ouest 2026 qui aura lieu les 18 et 19 juillet 2026

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 22 0118

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2026, à 19 h

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2026, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.04

Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (dossier en 40.04)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

La mairesse mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 40, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous posent une question relative au sujet suivant :

Richard Bercuvitz	Square Sir-George-Étienne-Cartier – Toilettes sèches lors d'événements
Martin Hamel	Invitation à une activité cycliste
Nadia Koukoui	Trafic de véhicules lourds sur la rue Notre-Dame Ouest
Stéphane Arcelin	Projet Tidan
Céline Blouin	Dommages aux bacs de récupération lors des collectes
Stephanie Malley	Maison Benoît Labre – Dépôt de documents
Danielle Labrie	Parc Stelco – Entretien général
Zev Rose Saltiel	Motion en soutien aux Palestiniens
Victor Jacquet	Projet Tidan
François Arteau (Les Amis du parc Angrignon)	Gestion des événements au parc Angrignon

10.07

CA26 22 0119

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Jonathan Burnham
 appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions d’une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.07

Période de questions et commentaires du public

Michael Mackenzie	Sécurité aux abords de la Maison Benoît Labre
Jonathan Wilansky	Événement Palestine dans le parc au parc Angrignon – Dépôt d'un document
Renato Hubner Barcelos	Maison Benoît Labre
Victor Jacquet	Projet Tidan
Carol Damiani	Stationnement de rue dans Griffintown

10.07

CA26 22 0120

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur
 appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions d’une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.07

Période de questions et commentaires du public

Véronique Fraser Révision des règlements d’urbanisme

Questions ayant été transmises à l’aide du formulaire en ligne.

Louis Poisson	Cohabitation sociale
Christina Juges	Projet Tidan

La période de questions prend fin à 21 h 18.

10.07

CA26 22 0121

Adopter le Plan de cohabitation sociale de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Élise Tanguay, Nicolas Jolicoeur et Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan de cohabitation sociale de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1266008001

CA26 22 0122

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 3 553 954,28 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 4 264 745,13 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212605 - 4 soumissionnaires

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 553 954,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212605;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 355 395,43 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 355 395,43 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 38,02 % par l'arrondissement, à 53,2 % par la Direction de la gestion d'actifs du Service de l'eau et à 8,78 % par la subvention du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1269382003

CA26 22 0123

Attribuer un contrat à Groupe Damex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au montant de 403 842,79 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 717 267,86 \$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212621 - 6 soumissionnaires

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'attribuer à Groupe Damex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 842,79 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212621;

D'autoriser une dépense de 80 768,56 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 232 656,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,61 % par l'arrondissement, à 10,82 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à 40,57 % par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1265398002

CA26 22 0124

Attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au montant de 839 760,15 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 080 724,17 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212619 - 12 soumissionnaires

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 839 760,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212619;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 125 964,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1268108002

CA26 22 0125

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., d'une durée de deux ans, avec une option de prolongation de douze mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Montant estimé de l'entente : 732 787,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212620 - 11 soumissionnaires

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture et en ingénierie, pour une somme maximale de 732 787,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212620;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1260386002

CA26 22 0126

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour l'année 2026-2027 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D’octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 200 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien – Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Concertation Ville-Émard–Côte-Saint-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée à hauteur de 65 520 \$ par l'entente administrative Ville-MESS, à hauteur de 88 612 \$ par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et à hauteur de 45 868 \$ par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1265443006

CA26 22 0127

Octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à Film Noir au Canal, afin de réaliser sa 10^e édition / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à Film Noir au Canal, afin de réaliser sa 10^e édition;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1265986001

CA26 22 0128

Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la Fête nationale du Québec 2026 au Sud-Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la Fête nationale du Québec;

D'approuver la convention conclue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1260332004

CA26 22 0129

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2026

Il est proposé par Élise Tanguay
 appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de mai 2026, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1269248006

CA26 22 0130

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 32 000 \$ aux trois sociétés de développement commercial du Sud-Ouest pour soutenir l'organisation d'événements de promotion commerciale pour l'année 2026

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur
 appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 32 000 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 32 000 \$ aux trois sociétés de développement commercial de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles :

Organismes	Projets	Montants
Société de développement commercial Les Quartiers du Canal	La Fripe, c'est chic 2026	12 000 \$
Société de développement commercial Monk	Monktoberfest	10 000 \$
Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles	Fête de Pointe-Saint-Charles	10 000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1268062002

CA26 22 0131

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 9 250 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

Organismes	Projets	Montants
Centre communautaire des femmes actives	Pour souligner le 20e anniversaire de l'organisme.	200 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	Pour financer la réalisation d'une murale au centre Hortense-Duclos, au 5597-5599, rue Laurendeau.	2 800 \$
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour financer l'achat de médailles destinées aux jeunes participants à l'activité de soccer des quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne.	1 700 \$
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour financer l'organisation de la fête du Canada, au parc Oscar-Peterson.	750 \$
Association Parcours Céramique	Pour financer l'organisation de la 10e édition de Parcours Céramique.	1 800 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	Pour le financement de l'organisation de l'Opération Sac à Dos dans le quartier Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, qui permettra à 200 enfants de bénéficier d'un sac à dos.	1 000 \$
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Pour le financement de l'organisation de la 8e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.	1 000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1260339006

CA26 22 0132

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que les réaménagements des diverses réserves de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1263547001

CA26 22 0133

Autoriser une affectation de surplus maximale de 137 000 \$ afin d'assurer le financement d'une brigade de sécurité dans le cadre du Plan de cohabitation sociale

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 137 000 \$ pour assurer le financement d'une brigade de sécurité dans le cadre du Plan de cohabitation sociale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1260098002

CA26 22 0134

Adopter un second projet de Règlement sur le zonage incitatif

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'adopter un second projet de Règlement sur le zonage incitatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1264334003

CA26 22 0135

Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), qu'il soit numéroté RCA26 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1265650006

CA26 22 0136

Adopter, avec changement, le Règlement sur le zonage différencié

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026;

Considérant l'assemblée publique qui s'est tenue le 18 juin 2026, un changement a été apporté au projet de règlement depuis son adoption, soit :

- la modification de l'application des pénalités prévue à l'article 9;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement sur le zonage différencié, qu'il soit numéroté RCA26 22003 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1264334004

CA26 22 0137

Autoriser, avec condition, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2026;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour le bâtiment situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1260063006

CA26 22 0138

Édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Bridge et Wellington, en dehors des plages horaires prescrites, pour trois nuits, entre le 17 juillet 2026 et le 22 août 2026

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Bridge et Wellington en dehors des plages horaires permises, pour trois nuits, entre le 17 juillet 2026 et le 22 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1261228005

CA26 22 0139

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 13 juillet 2026

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 13 juillet 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 13 juillet 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 13 juillet 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et selon les périodes identifiées dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance, dans le cadre des activités de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 13 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1269838004

CA26 22 0140

Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur un bâtiment situé au 5597-5599, rue Laurendeau

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale sur un immeuble situé au 5597-5599, rue Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1268108003

CA26 22 0141

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre de l'événement Célébration soccer - Sud-Ouest 2026 qui aura lieu les 18 et 19 juillet 2026

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et selon les périodes identifiées dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1269838005

CA26 22 0142

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001) (dossier en référence 1268921001)

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au :

- Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1265650007

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h 40, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Véronique Fournier
Mairesse d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2026.

Initiales Daphné Claude